

<b>Projet :</b>	Communauté de Commune Desvres-Samer – Construction du complexe aqualudique - Desvres (62)
<b>Suivi n°: 5</b>	<b>Date : 23/04/2018</b>
<b>Objet :</b>	Visite de chantier : Dessouchage/débroussaillage et préparation du chantier.

### Personnes présentes et/ou destinataires de la diffusion

Organisme	Nom	Téléphone	Mail	Prés.	Diff.
CCDS	M ROUILLE	03 21 92 07 20	lionel.rouille@cc-desvressamer.fr		<b>X</b>
	MME PRUVOST	06 85 72 05 37	laetitia.pruvost@cc-desvressamer.fr		<b>X</b>
V2R Ingénierie	M FAYEULLE	06 85 24 75 96	j.fayeulle@v2r.fr		<b>X</b>
ARIETUR	M DELASSUS	03 21 87 45 00	sd-arietur@orange.fr		<b>X</b>
BIOTOPE	M CAVALIER	06 03 68 23 65	fcavalier@biotope.fr	<b>X</b>	<b>X</b>
	MME PRUDHOMME	06 03 68 07 61	iprudhomme@biotope.fr		<b>X</b>
COLAS	M FLEURY	06 85 36 89 88	jeremy.fleury@colas-np.com		<b>X</b>
	M MASSE		eric.masse@colas-ne.com	<b>X</b>	<b>X</b>
ID VERDE	M STUER	03 28 58 79 10	julien.stuer@idverde.com		<b>X</b>

### Protection des milieux naturels

#### ➤ Respect des zones balisées :

Le balisage a été mis en place par l'entreprise le 28/02/2018, avec les indications de Biotope. Et les panneaux de sensibilisation ont été installés.

Pour rappel au sein des emprises balisées, sont interdits :

- La circulation et les manœuvres d'engins ;
- Le dépôt de matériel ;
- Le stockage, même temporaire, de matériaux ;
- Toute autre activité susceptible de dégrader le milieu ;
- L'accès au personnel de chantier pendant toute la durée des travaux.

Conforme : aucune zone à enjeu n'est dégradée.

Conforme : le balisage est en place, il est toutefois partiellement dégradé, pour rappel : « l'entreprise sera chargée de l'entretien de ce balisage tout au long du chantier ».

Il est donc nécessaire d'entretenir le balisage.

Conforme : lors de la visite de chantier, avec le géomètre de l'entreprise, les stations/pieds historiques d'Orchis de Fuchs ont été implantés. Les piquets ont été colorés avec 2 couleurs :

- Orange : correspond à des pieds/stations de l'espèce ayant été retrouvés ;
- Vert : correspondant à des pieds/stations non retrouvés.

Les piquets verts devront être balisés à l'aide d'un grillage avertisseur orange avec une zone tampon de 5 mètres (en attendant que les pieds puissent être retrouvés).

Aux piquets orange seront ajoutés un morceau de rubalise pour être plus visible, si une dégradation par l'entreprise arrive aux alentours de ces balises, alors la mise en place d'un grillage orange sur l'ensemble des stations/pieds sera indispensable. Au total, 10 pieds ont été retrouvés sur les 21 à déplacer.



*Piquets orange attestant la présence avérée d'un pied ou d'une station d'Orchis de Fuchs*



*Piquet vert indiquant la présence d'un pied ou d'une station historique d'Orchis de Fuchs, nécessitant la mise en place d'un balisage avec une zone tampon de 5 m*

La station d'Orchis de Fuchs découverte le 20/04/2017 dans le secteur « plateau sportif/zone humide à créer » sera déplacé avant le démarrage du chantier. Colas prendra contact avec Biotope pour définir une date pour réaliser l'opération. Afin de ne pas impacter les nombreuses espèces patrimoniales/protégées dans la zone d'accueil, le déplacement devra se faire de façon manuel (pelle, bêche, brouette).



*Nouvelle station composée de 18 pieds d'Orchis de Fuchs*

- **Les emplacements des espaces liés au chantier sont conformes** : la base vie de l'entreprise est située en dehors de zone à enjeux en amont par l'écologie et présentant une faible sensibilité.

Conforme : toutes les zones de stockages sont situées en dehors des milieux naturels présents au droit du platelage en cours d'installation.

Conforme : l'accès à la zone de compensation a été totalement fermé lors de la préparation de chantier effectuée en semaine 16.

## Phasage des travaux en fonction des contraintes faunistiques

Conforme : les travaux de dessouchage sont effectués en période favorable.

## Mesures spécifiques à mettre en place

- Travaux de coupe des arbres et arbustes :

Conforme : les travaux de débroussaillage sont terminés.



*Travaux de débroussaillage terminés*

- Mise en défens des emprises chantier pour la faune à mobilité réduite :

Conforme : le dispositif est en place. Certains panneaux de sensibilisations installés par Biotope (le 20/04/2018) ont été vandalisés durant le weekend, ils ont été remis en place immédiatement.

Il reste à condamner le chemin de vtt (à l'ouest de la barrière batracien), et à améliorer la jonction entre le platelage et la barrière batracien (non hermétique)



*Panneau de sensibilisation remis en place suite à une dégradation durant le weekend*



*Jonction barrière/platelage à optimiser et chemin de VTT non condamné*

➤ **Travaux en milieu humide (travaux au niveau des chemins) :**

Non concerné, les travaux de platelage sont terminés.

➤ **Travaux de destruction/dégradation du gîte hivernal à chiroptères (pont fissuré) :**

Non concerné actuellement.

➤ **Déplacement de l'Orchis de Fuchs :**

Comme évoqué dans la partie « balisage », une station composée de 18 pieds a été découverte, les pieds devront être déplacés dans la zone d'accueil.

### **Tri des terres végétales**

Non concerné.

### **Limitation du risque de dégradation indirecte des milieux adjacents**

Conforme : absence d'envol de poussières, avec un temps sec et un vent faible.

Conforme : absence d'envol de déchets lors de la visite de chantier, avec un vent faible le jour de la visite.

### **Limitation des nuisances du chantier**

- Bruit : conforme, absence de bruit anormal ;
- Vitesse des véhicules : conforme.

### **Prévention des pollutions**

Conforme : le broyeur forestier est stockée en dehors des milieux humides.

Conforme : aucune pollution détectée ; Absence de déversement d'huiles/hydrocarbures.

Non concerné : aucun stockage de produit polluant n'a été observé.

Non contrôlé : la présence d'un kit anti-pollution sur le chantier, n'a pas été vérifiée.

### **Tri et élimination des déchets**

Conforme : absence de déchets sur le chantier.

### **Non propagation des espèces végétales exotiques envahissantes**

**Non conforme :** Aucune photo n'a été transmise à Biotope permettant d'attester ou non de la propreté de la pelle mécanique et du broyeur forestier à leur arrivé sur site. En raison notamment de l'absence de transmission du cahier des prescriptions écologique à l'entreprise BARA.

La transmission des photos d'engins à leur arrivé sur site est à prévoir.

Conforme : les 4 stations de Renouée du Japon présente sur site ont été piquetées durant la visite. Le piquet vert en bordure d'un chemin d'accès, devra être balisé à l'aide d'un grillage avertisseur orange. Aux piquets orange seront ajoutés un morceau de rubalise pour être plus visible, si une dégradation par l'entreprise arrive aux alentours de ces balises, alors la mise en place d'un grillage orange sur l'ensemble des stations sera indispensable.

## Relevé de décisions

- Entretien du balisage en permanence (Colas) ;
- Mise en place d'un balisage adapté avant le démarrage des terrassements (14/05/18), pour les Orchis de Fuchs en fonction de la couleur des piquets (Colas) ;
- Programmer le déplacement manuel des Orchis de Fuchs (Colas/Biotope) ;
- Finalisation de la barrière semi-perméable pour les amphibiens : jonction et balisage (Colas/ID Verde) ;
- Mise en place d'un balisage adapté avant le démarrage des terrassements (14/05/18), pour les stations de Renouée du Japon en fonction de la couleur des piquets (Colas).

## Validation du présent compte-rendu

*En l'absence de remarques formulées par mail ([fcavalier@biotope.fr](mailto:fcavalier@biotope.fr)) dans un délai d'une semaine après sa transmission, le compte-rendu sera considéré comme approuvé et validé par les différentes parties.*

Compte-rendu diffusé le 25/04/2018  
Rédigé par François Cavalier (Biotope Nord –  
Littoral)

